

## **Annexe 1 : Annonces légales parues dans les journaux locaux et certificats d'affichage**

- Copies des annonces légales
- Certificat d'affichage de la mairie

**POUR COLLECTION, JE RACHÈTE TOUS**

Pour collection, je rachète TOUS TYPES D'APPAREILS PHOTO, CAMÉRAS et OPTIQUES, quelque soit leur état ou leur âge. Tout ce qui se rattache à la Photographie et au Cinéma pourra m'intéresser. Je me déplace rapidement et paie comptant. N'hésitez pas à m'appeler ou à m'envoyer un message. A bientôt!

**TOMERES CAMERAS 07.65.01.89.44 Email : photo-olmer@protonmail**

**Sud Ouest légales**

**Marchés publics et privés**

**Préfecture de la Charente**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Centre hospitalier de Ruffec (16)**  
**Recherches de gîtes géothermiques et ouverture de travaux miniers de recherche**

**MONTMOREAU**

**DIMANCHE 3 SEPTEMBRE 2023**  
**SALLE DES FÊTES**

**Thé Dansant**

**Avec l'orchestre FABIEN PEREZ**

Pâtisserie et boissons offertes

Association Les Bouchons du Banheur

**Amenez vos bouchons!**

Entrée 11€

Infos & réservations : 06 36 98 75 81 ou 07 71 68 92 65

**CHÂTEAUNEUF**

**GRAND LOTO DE LA RENTRÉE**

avec l'Association des copains

**VENDREDI 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 20<sup>h</sup>30**  
**SAMEDI 2 SEPTEMBRE 20<sup>h</sup>30**  
**DIMANCHE 3 SEPTEMBRE 14<sup>h</sup>**

**SAMEDI 3 SEPTEMBRE LOTO A THÈME LA RENTRÉE DES CLASSES**

**SPECIAL BONS D'ACHAT**  
20€ - 30€ - 40€ - 50€ - 60€ - 80€ - 100€ - 150€ - 200€ - 300€ - 400€ - 500€

**D'ACHATER AVEC UNE PALETTE (MARCHÉS) 3 JOURS**  
1 PALETTE JEU : 50, 100, 200 € ET 1000 € LE SAMEDI

**TOMBOLA DE 0 A 15 € 50 €**

**SHACK - BUUVETTE**  
Formules à 12€, 16€ et 21€

**Publiez votre annonce légale**

7 jours sur 7  
24 h sur 24

- 1 Saisissez votre annonce légale via un formulaire
- 2 Visualisez votre avis avant sa parution
- 3 Téléchargez votre attestation de parution

Paiement en ligne sécurisé

**Charente Libre**

**MERPINS**

**DIMANCHE 3 SEPTEMBRE 2023**  
**DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2023**

Salle polyvalente

**THÉ DANSANT**

Organisé par Christian

De 14 h 30 à 19 h 30

Avec les orchestres : **QUENTIN LAROCHE** (dimanche 3 septembre) **ENTRÉE 11€**  
**THERRY COUDRET** (dimanche 10 septembre) **ENTRÉE OFFERTE**

Réservations : 05 46 97 12 00 ou 06 52 04 67 21 christian.e-monsite.com

**CHAMPNIERS (16)**

**3 LOTS**

Organisé par l'association LES FLORES DE CHAMPNIERS

**VENDREDI 8 ET SAMEDI 9 SEPTEMBRE A 20 H 30 - DIMANCHE 10 SEPT A 14 H**

**DES BONS D'ACHAT JUSQU'À 600 €**  
Des bons d'achat de 50 € - 100 € - 150 € - 200 € - 300 € - 400 € - 500 € - 600 €

Appareils électro-ménagers - Cuisines - Bouteilles d'eau - Produits d'entretien - Lot de viande - Produits de jardinage - Produits de nettoyage - Produits de cuisine - Produits de toilette - Produits de bébé - Produits de bébé - Produits de bébé - Produits de bébé

**PASTIS SPECIAL - BONS D'ACHAT**  
PASTIS - APPAREILS - UNE PALETTE FÊTE ET NOUVEAUTÉ - UNE PALETTE FÊTE ET NOUVEAUTÉ - UNE PALETTE FÊTE ET NOUVEAUTÉ - UNE PALETTE FÊTE ET NOUVEAUTÉ

Formules perso de 13 € - 16 € - 21 € - 23 €  
Formules personnelles acceptées  
Formules non partageables  
Tél. 06 17 04 30 04 - 07 69 07 00 41

Par arrêté du 12 juillet 2023, le Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 30 jours, soit du 21 septembre 2023 à 9 h 30 au 20 octobre 2023 à 18 h 30, préalable à l'autorisation de recherches de gîtes géothermiques à basse température et d'ouverture de travaux miniers de recherche pour le projet d'aménagement d'un doublet géothermique dans le but d'optimiser la fourniture de chauffage et de refroidissement des bâtiments du centre hospitalier de Ruffec.

Le projet de forage consiste en la création d'un doublet (géothermie sur nappe) avec la réalisation d'un forage de production et d'un forage de réinjection.

Pour ce projet de doublet, le profondeur prévisionnelle maximale des forages est de 85 m, la cible étant l'aquifère des calcaires du Dogger (Quaternaire moyen). La température de l'eau prélevée au sortie du forage sera comprise entre 9 et 15°C. Le débit maximal prévisé sera de 50 m<sup>3</sup>/h. La puissance thermique maximale prévisée au socle sera inférieure à 500kW. La réinjection se fera dans la même aquifère et sans stockage temporaire.

En cas d'insatisfaction de la puissance en cas souterrain disponible pour installer un doublet, les sondages de reconnaissance réalisés seront réutilisés selon la réglementation en vigueur.

Le maître d'ouvrage est le centre hospitalier de Ruffec dont le siège social se situe au 15 rue de l'Épître BP 71 - 16700 Ruffec.

Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à M. Mathieu RETAILLARD, HYDRO INVEST, 05.46.37.10.22, mail: m.retaillard@hydroinvest.com

Sont désignés : M. Jacques VIAL, attaché territorial principal en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. RICH TEBEL, géomètre principal du cadastre en retraite en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier, comprenant notamment le résumés non technique, les documents cartographiques associés et l'avis de la mission régionale d'audit environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Ruffec (siège de l'enquête) pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du dossier au mairie précisée, sur le site de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique installé dans le hall de la préfecture.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9 rue de la Préfecture - CS 82301 - 16023 Angoulême Cedex).

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet au mairie de Ruffec aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou les adresser :  
- par voie postale : Mairie de Ruffec, à l'attention de M. Jacques VIAL, Place d'Armes - BP 40088, 16700 Ruffec.  
- par voie électronique à l'adresse : pref-germ@charente-nouvelle-aquitaine.gouv.fr

Les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr rubrique : Actions de l'Etat - Environnement-Chasse-Eau-Risques - DUP-ICPE-RTVA - RUFFEC.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie selon le calendrier suivant : Mairie de Ruffec.  
Le 21 septembre 2023, de 9 h 30 à 12 h 30  
Le 22 septembre 2023, de 9 h 30 à 12 h 30  
Le 3 octobre 2023, de 9 h 30 à 12 h 30  
Le 6 octobre 2023, de 9 h 30 à 12 h 30  
Le 9 octobre 2023, de 19 h 30 à 18 h 30.

Il transmettra son rapport et ses conclusions, dans le délai prévu à l'article L. 123-16 du code de l'environnement, à la préfecture de la Charente qui en adressera une copie au maire de Ruffec pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente.

Le Préfète de la Charente autorise sur l'autorisation sur le site de la préfecture de la Charente :  
- de recherches de gîtes géothermiques à basse température  
- d'ouverture de travaux miniers de recherche  
pour le projet d'aménagement d'un doublet géothermique dans le but d'optimiser la fourniture de chauffage et de refroidissement des bâtiments du centre hospitalier de Ruffec.

**CHÂTEAUNEUF**

**3 MEGA LOTS**

avec jeux RESTO CASTEL

**VEN. 8 & SAM. 9 SEPT. A 20 H 30**  
**DIMANCHE 10 SEPT. A 14 H**

**PLUS DE 4500 € EN BONS D'ACHAT : 250€ - 200€ - 150€ - 120€**  
**DES CARTES CARBURANTS DE 40 €**  
**VELO ELECTRIQUE VOLUX 700 Q**

Récherchez après les courses l'équipe de bénévoles de la commune de Châteauneuf vous accueillera dans le magasin de la commune de Châteauneuf. Vous pourrez acheter vos produits de première nécessité et profiter de nos services.

**MEGA TOMBOLA**

**Charente Libre**

**Chaque mercredi**

**LOISIRS**

Les sorties ciné de la semaine

**Préfecture de la Charente**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Touvréac au lieu-dit «La Groille» par la société CS de la Groille (VALECO)**

Par arrêté du 25 juillet 2023, le Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 30 jours, soit du 21 septembre 2023 à 9 h 30 au 20 octobre 2023 à 18 heures relatives à la demande de permis de construire présentée par la société CS de la Groille (VALECO).

Cette demande concerne le projet de construction et d'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit «La Groille» sur le territoire de la commune de Touvréac d'une surface totale cadastrale de 4,25 ha. Elle sera composée notamment de 684 modules d'une puissance unitaire d'environ 300W, d'un poste de transformation combiné à un poste de livraison et d'une réserve incendie de 30 m<sup>3</sup>. La puissance totale envisagée du projet est de 4,87 MWc.

Le maître d'ouvrage est la CS de la Groille (VALECO) dont le siège social se situe au 168, rue Maurice-Béjart 84800 Montpazier Cedex 4.

Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à M. Aubin LAURENT à l'adresse : auburlaurent@groupvalenco.com ou en téléphonant au 05.02.14.15.44.

Sont désignés : M. Eric DEMARSON, Ingénieur titulaire pour l'obtention du permis de construire en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Jean-Pierre GUINARD, retraité du Crédit Mutuel du Sud Ouest en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'audit environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Touvréac (siège de l'enquête) pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du dossier au mairie précisée, sur le site de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique installé dans le hall de la préfecture.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9 rue de la Préfecture CS 82301 - 16023 Angoulême Cedex).

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou les adresser :  
- par voie postale : Mairie de Touvréac, à l'attention de M. Eric DEMARSON, Châteauneuf - 16360 Touvréac.  
- par voie électronique à l'adresse : pref-ec@nouveau-aquitaine.gouv.fr

Les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique ainsi que les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, s'ils sont émis, seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr rubrique : Actions de l'Etat - Environnement-Chasse-Eau-Risques - DUP-ICPE-RTVA - TOUVRÉAC.

Par ailleurs, le lien du dossier sur le site national projets-environnement.gouv.fr est le suivant : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/page/le-projet-ecologique-79-acronyme-202312048078>

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie selon le calendrier suivant : à la Mairie de Touvréac.  
Le 21 septembre 2023 de 9 h 30 à 12 h 30  
Le 28 septembre 2023 de 9 h 30 à 12 h 30  
Le 3 octobre 2023 de 15 h à 18 heures  
Le 12 octobre 2023 de 9 h 30 à 12 h 30  
Le 24 octobre 2023 de 15 h à 18 heures.

Il transmettra son rapport et ses conclusions, dans le délai prévu à l'article L. 123-16 du code de l'environnement, à la préfecture de la Charente qui en adressera une copie au maire de Touvréac pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente.

Le Préfète de la Charente pourra prononcer la décision d'autorisation ou de refus du permis de construire (PC n° 018.204.21.20016) de la centrale solaire photovoltaïque sur la commune de Touvréac.

**Inscrivez-vous**

à la newsletter

**Charente Libre**

Tous les jours, retrouvez l'actualité locale, régionale, nationale et internationale

## ANNONCES LÉGALES

RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES LÉGALES DIFFUSÉES DANS LE SUD-OUEST



x RECHERCHER UNE ANNONCE

&lt; REVENIR AUX RÉSULTATS

AFFIRMER LA RECHERCHE

PUBLIÉE LE 01/06/2023 AINSI ADMINISTRATIFS ET JUDICIAIRES RÉGALITÉ

## CS DE LA GROLLE

 188 RUE MAURICE BEJART  
 34080  
 MONTPELLIER  
 HERAULT

 Préfecture de la Charente  
 AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Touvérac au lieu-dit «la Grolle» par la société CS de la Grolle (VALECO)  
 Par arrêté du 28 juillet 2023, la Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 34 jours, soit du 21 septembre 2023 à 9 h 30 au 24 octobre 2023 à 18 heures

relative à la demande de permis de construire présentée par la société CS de la Grolle (VALECO). Cette demande concerne le projet de construction et d'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit «la Grolle» sur le territoire de la commune de Touvérac, d'une surface totale clôturée de 4,25 ha. Elle sera composée notamment de 8 664 modules d'une puissance unitaire d'environ 500Wc, d'un poste de transformation combiné à un poste de livraison et d'une réserve incendie de 30 m 3 La puissance totale envisagée du projet est de 4,87 Mwc. Le maître d'ouvrage est la CS de la Grolle (VALECO) dont le siège social se situe au 188, rue Maurice-Béjart 34080 Montpellier Cedex 4. Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à M. Aubin LAURENT à l'adresse : aubinlaurent@groupevaleco.com ou en téléphonant au 06.02.14.15.44. Sont désignés :

M. Eric DEMAISON,  
 ingénieur militaire pour l'armement en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et

M. Jean-Pierre GRAND,  
 retraité du Crédit Mutuel du Sud Ouest en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Les pièces du dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Touvérac (siège de l'enquête) pendant toute la durée de l'enquête. Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie précitée, sur le site de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique installé dans le hall de la préfecture. Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9 rue de la préfecture CS 02301-16023 Angoulême Cedex). Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou les adresser :

- par voie postale : Mairie de Touvérac, à l'attention de M. Eric DEMAISON, Chez Brihuet - 16360 Touvérac.

- par voie électronique à l'adresse : pref-solaire-touverac-lagrolle@charente.gouv.fr  
 Les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique ainsi que les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, s'ils sont émis, seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : Actions de l'Etat - Environnement - Chasse - Eau-Risques - DUP-JCPE-IOTA - TOUVERAC). Par ailleurs, le lien du dossier sur le site national projets-environnement.gouv.fr est le suivant : https://www.projets-environnement.gouv.fr/page/fiche/?q=recordsid:202312048078  
 Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie selon le calendrier suivant : à la Mairie de Touvérac.

Le 21 septembre 2023 de 9 h 30 à 12 h 30 Le 28 septembre 2023 de 9 h 30 à 12 h 30  
 Le 3 octobre 2023 de 15 h à 18 heures Le 12 octobre 2023 de 9 h 30 à 12 h 30  
 Le 24 octobre 2023 de 15 h à 18 heures

Il transmettra son rapport et ses conclusions, dans le délai prévu à l'article L. 123-15 du code de l'environnement, à la préfète de la Charente qui en adressera une copie au maire de Touvérac pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente. La Préfète de la Charente pourra prononcer la décision d'autorisation ou de refus du permis de construire (PC n° 016.384.21.W0010) de la centrale solaire photovoltaïque sur la commune de Touvérac.

## Type d'annonce

 Sélectionner le type d'annonce

## Date de publication

 Sélectionner une date de publicat

## Titre par

 Date

Publiez votre annonce légale et Nouvelle Aquitaine


 Publicis


 Publicis

## ANNONCES LÉGALES

RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES LÉGALES DIFFUSÉES DAN



× RECHERCHER UNE ANNONCE

< REVENIR AUX RÉSULTATS

 PUBLIÉE LE 28/09/2023
  AVIS ADMINISTRATIFS ET JUDICIAIRES
  HÉRAULT

### CS DE LA GROLLE

188 RUE MAURICE BEJART  
34080  
MONTPELLIER  
HÉRAULT

Préfecture de la Charente  
RAPPEL D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Touvérac au lieu-dit «la Grolle» par la société CS de la Grolle (VALECO)

Il est rappelé que, par arrêté du 28 juillet 2023, la Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 34 jours, soit du 21 septembre 2023 à 9 h 30 au 24 octobre 2023 à 18 h

relative à la demande de permis de construire présentée par la société CS de la Grolle (VALECO). Cette demande concerne le projet de construction et d'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit «la Grolle» sur le territoire de la commune de Touvérac d'une surface totale clôturée de 4,25 ha. Elle sera composée notamment de 8 694 modules d'une puissance unitaire d'environ 560Wc, d'un poste de transformation combiné à un poste de livraison et d'une réserve incendie de 30 m<sup>3</sup>. La puissance totale envisagée du projet est de 4,87 Mwc. Le maître d'ouvrage est la CS de la Grolle (VALECO) dont le siège social se situe au 188, rue Maurice-Béjart 34080 Montpellier Cedex 4. Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à M. Aubin LAURENT à l'adresse : aubinlaurent@groupevaleco.com ou en téléphonant au 06.02.14.15.44. Sont désignés :

M. Eric DEMAISON,

ingénieur militaire pour l'armement en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et

M. Jean-Pierre GRAND,

retraité du Crédit Mutuel du Sud Ouest en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Touvérac (siège de l'enquête) pendant toute la durée de l'enquête. Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie précitée, sur le site de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique installé dans le hall de la préfecture. Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9 rue de la préfecture CS 92301 -16023 Angoulême Cedex). Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou les adresser :

- par voie postale : Mairie de Touvérac, à l'attention de M. Eric DEMAISON, Chez Brihouat - 16360 Touvérac.

- par voie électronique à l'adresse : pref-solaire-touverac-lagrolle@charente.gouv.fr Les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique ainsi que les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, s'ils sont émis, seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : Actions de l'Etat - Environnement-Chasse- Eau-Risques - DUP-ICPE-IOTA- TOUVERAC). Par ailleurs, le lien du dossier sur le site national projets-environnement.gouv.fr est le suivant : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pege/fiche/?q=recordsid:202312048078> Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie selon le calendrier suivant : à la Mairie de Touvérac.

Le 21 septembre 2023 de 9 h 30 à 12 h 30 Le 28 septembre 2023 de 9 h 30 à 12 h 30  
Le 3 octobre 2023 de 15 h à 18 heures Le 12 octobre 2023 de 9 h 30 à 12 h 30 Le 24 octobre 2023 de 15 h à 18 heures

Il transmettra son rapport et ses conclusions, dans le délai prévu à l'article L. 123-15 du code de l'environnement, à la préfète de la Charente qui en adressera une copie au maire de Touvérac pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente. La Préfète de la Charente pourra prononcer la décision d'autorisation ou de refus du permis de construire (PC n° 016.384.21.W0010) de la centrale solaire photovoltaïque sur la commune de Touvérac.

## ANNONCES LÉGALES

RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES LÉGALES DIFFUSÉES D



X RECHERCHER UNE ANNONCE

&lt; REVENIR AUX RÉSULTATS

Publiée le 28/03/2023 Avis administratifs et judiciaires Héruit

## CS DE LA GROLLE

188 RUE MAURICE BEJART  
34080  
MONTPELLIER  
HÉRAULT

Préfecture de la Charente

## RAPPEL D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Touvérac au lieu-dit «la Grolle» par la société CS de la Grolle (VALECO)

Il est rappelé que, par arrêté du 28 juillet 2023, la Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 34 jours, soit du 21 septembre 2023 à 9 h 30 au 24 octobre 2023 à 18 h

relative à la demande de permis de construire présentée par la société CS de la Grolle (VALECO). Cette demande concerne le projet de construction et d'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit «la Grolle» sur le territoire de la commune de Touvérac d'une surface totale clôturée de 4,25 ha. Elle sera composée notamment de 8 694 modules d'une puissance unitaire d'environ 560Wc, d'un poste de transformation combiné à un poste de livraison et d'une réserve incendie de 30 m<sup>3</sup>. La puissance totale envisagée du projet est de 4,87 Mwc. Le maître d'ouvrage est la CS de la Grolle (VALECO) dont le siège social se situe au 188, rue Maurice-Béjart 34080 Montpellier Cedex 4. Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à M. Aubin LAURENT à l'adresse : aubinlaurent@groupevaleco.com ou en téléphonant au 06.02.14.15.44. Sont désignés :

M. Eric DEMAISON,

ingénieur militaire pour l'armement en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et

M. Jean-Pierre GRAND,

retraité du Crédit Mutuel du Sud Ouest en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Touvérac (siège de l'enquête) pendant toute la durée de l'enquête. Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie précitée, sur le site de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique installé dans le hall de la préfecture. Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9 rue de la préfecture CS 92301 -16023 Angoulême Cedex). Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou les adresser :

- par voie postale : Mairie de Touvérac, à l'attention de M. Eric DEMAISON, Chez Brilhouet - 16360 Touvérac.

- par voie électronique à l'adresse : pref-solaire-touverac-lagrolle@charente.gouv.fr

Les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique ainsi que les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, s'ils sont émis, seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique : Actions de l'Etat - Environnement-Chasse- Eau-Risques - DUP-ICPE-IOTA- TOUVERAC). Par ailleurs, le lien du dossier sur le site national [projets-environnement.gouv.fr](https://projets-environnement.gouv.fr) est le suivant :

<https://projets-environnement.gouv.fr/page/fiche/?q=recordsid:202312048078>

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie selon le calendrier suivant : à la Mairie de Touvérac.

Le 21 septembre 2023 de 9 h 30 à 12 h 30 Le 28 septembre 2023 de 9 h 30 à 12 h 30 Le 3 octobre 2023 de 15 h à 18 heures Le 12 octobre 2023 de 9 h 30 à 12 h 30 Le 24 octobre 2023 de 15 h à 18 heures

Il transmettra son rapport et ses conclusions, dans le délai prévu à l'article L 123-15 du code de l'environnement, à la préfète de la Charente qui en adressera une copie au maire de Touvérac pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente. La Préfète de la Charente pourra prononcer la décision d'autorisation ou de refus du permis de construire (PC n° 016.384.21.W0010) de la centrale solaire photovoltaïque sur la commune de Touvérac.



**PRÉFÈTE  
DE LA  
CHARENTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Affaire suivie par :

**Nathalie PRUNIER**

Service de coordination des politiques publiques  
et d'appui territorial / bureau de l'environnement

Enquêtes publiques

Tél. : 05 45 97 62 91

Courriel : nathalie.prunier@charente.gouv.fr

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussigné(e), Jaeky HUGUES

qualité, Maire

de la commune de TOUVERAC,

certifie avoir procédé à l'affichage **de l'avis** d'ouverture de l'enquête publique (comportant les informations visées à l'article L123-10 du code de l'environnement) relatif à la demande de permis de construire de la société CS de la Grolle (VALECO) concernant le projet de construction et d'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de TOUVERAC au lieu-dit «la Grolle» sur les parcelles cadastrées ZC 4 et 5 pour une surface totale clôturée de 4,25 ha.

La centrale photovoltaïque sera composée notamment de 8694 modules d'une puissance unitaire d'environ 560Wc, d'un poste de transformation combiné à un poste de livraison et d'une réserve incendie de 30m<sup>3</sup>. La puissance totale envisagée du projet est de 4,87 Mwc.

L'enquête, d'une durée de 34 jours consécutifs, s'est déroulée du 21 septembre 2023 à 9h30 au 24 octobre 2023 à 18h en mairie de TOUVERAC et l'affichage de ce document a été effectué à l'extérieur de la mairie de TOUVERAC, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, **soit du 6 septembre 2023 au 24 octobre 2023 inclus.**

**(cachet et signature après le 24 octobre 2023)**

Fait à TOUVERAC, le 25 octobre 2023

Nom et qualité du signataire



**Le Maire, Jacky HUGUES**

**A retourner dûment signé et complété aux adresses suivantes:**

- [nathalie.prunier@charente.gouv.fr](mailto:nathalie.prunier@charente.gouv.fr)

et

- [famille.demaison@orange.fr](mailto:famille.demaison@orange.fr)